



STRATÉGIE ET PLAN BIODIVERSITÉ

UNE AMBITION ET UNE MÉTHODE
POUR DES JEUX RESPONSABLES

SEPTEMBRE 2021

SOMMAIRE

INTRODUCTION

p.03

1

LA BIODIVERSITÉ :
UNE URGENCE MONDIALE, UN ENJEU CLÉ POUR PARIS 2024

p.06

2

LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ DE PARIS 2024

p.08

3

LA MÉTHODE D'ANALYSE DE PARIS 2024

p.11

4

DÉPLOIEMENT DE LA MÉTHODE SUR LES SITES DE PARIS
2024

p.15

5

PREMIÈRES RECOMMANDATIONS PAR AXE STRATÉGIQUE

p.17

6

ILLUSTRATION PAR DES CAS CONCRETS

p.20

7

PROCHAINES ÉTAPES

p.31

6.1

Biodiversité et
écosystèmes,
exemple du
Terrain des
Essences

p.21

6.2

Paysage et
patrimoine,
exemple de La
Concorde

p.23

6.3

Santé
environnementale,
exemple du
Centre Aquatique
Olympique

p.25

6.4

Empreinte
carbone,
exemples du
Vélodrome
National et l'île
de loisirs BMX

p.27

6.5

Économie
circulaire,
exemple
du Village
Olympique et
Paralympique

p.29

LA BIODIVERSITÉ DÉCLINE À UNE VITESSE SANS PRÉCÉDENT, ET LE SPORT EST AUSSI CONCERNÉ.

INTRODUCTION

FACE À CETTE RÉALITÉ, TOUS LES ACTEURS DOIVENT PRENDRE LEURS RESPONSABILITÉS. PARIS 2024, EN TANT QUE PLUS GRAND ÉVÉNEMENT DU MONDE S'EST FIXÉ UNE DOUBLE AMBITION : LIVRER DES JEUX RESPONSABLES EN INTÉGRANT PLEINEMENT LES ENJEUX DE LA BIODIVERSITÉ, ET CONTRIBUER À SON ÉCHELLE À LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE DU SPORT EN PARTAGEANT SA MÉTHODE ET MOBILISANT LES ACTEURS DU SPORT.

La première responsabilité de Paris 2024 est de permettre la maîtrise de l'empreinte environnementale des Jeux, et en particulier l'empreinte directe sur les sites. Pour cela, Paris 2024 a développé une méthode systématique et itérative qui a permis une analyse des enjeux et des impacts environnementaux sur chaque site de compétition, conduisant à la formulation de premières recommandations opérationnelles organisées par axe stratégique et par sites.

Ce document résume la stratégie, la méthode et les premières analyses et recommandations, permettant d'expliquer **l'application de la stratégie de l'Excellence environnementale au niveau de chaque site**. Il pose les bases du déploiement en cours de la méthode biodiversité de Paris 2024, afin de passer des recommandations opérationnelles globales, à des recommandations opérationnelles pour chacun des sites, coconstruites avec les acteurs du site. Il est partagé en premier lieu aux parties prenantes de Paris 2024 (SOLIDEO, DIJOP, Ministère des Sports, CNOSF, CPSF, Région Île-de-France, Etablissements Publics Territoriaux, Ville de Paris), ainsi qu'à tous les acteurs publics, commerciaux et de la société civile partageant les mêmes objectifs et intérêts.



© Gettyimages - Daniel Chetroni - EyeEm

LES PRINCIPES DIRECTEURS DE PARIS 2024

DÈS SA CANDIDATURE, PARIS 2024 A PROPOSÉ UN NOUVEAU CONCEPT EN RUPTURE AVEC LES ANCIENS MODÈLES DES JEUX, MISANT SUR LA SOBRIÉTÉ, L'EFFICACITÉ ET LA VALORISATION DU PATRIMOINE ARCHITECTURAL



© Paris 2024

95%
DES SITES NÉCESSAIRES AUX
JEUX SONT DÉJÀ EXISTANTS OU
SERONT TEMPORAIRES



80%
DES SITES SONT À MOINS DE
30 MINUTES DU VILLAGE DES
ATHLÈTES



LE NATUREL EST PRIVILÉGIÉ
À L'ARTIFICIEL DANS LE CHOIX
DES SITES



→ **95% des sites nécessaires aux Jeux sont déjà existants ou seront temporaires.**

Seulement deux sites hors compétition – le Village des athlètes et le Village des médias – et un site de compétition – le Centre Aquatique – seront construits, loués par Paris 2024 pour les Jeux et laissés en héritage au territoire et aux populations et combler ainsi des besoins actuels en infrastructures sportives. Par ailleurs, les sites pour les Jeux Olympiques et Paralympiques seront les mêmes.

→ Grâce à la compacité du modèle choisi de compétition, **80% des sites sont à moins de 30 minutes du Village des athlètes**, réduisant ainsi le temps de transports et permettant de gagner en efficacité logistique et opérationnelle.

→ Dans le même courant de pensée, **le naturel est privilégié à l'artificiel dans le choix des sites**, pour à la fois limiter la construction et valoriser l'architectural et naturel de toute la France et en Outre-mer, avec les épreuves de Voile à Marseille ou de Surf à Teahupo'o par exemple.

Ces choix impliquent une empreinte carbone, biodiversité et ressource largement diminuée, limitant à la fois les émissions des constructions et des transports, l'imperméabilisation des sols et les perturbations lors de chantiers, et maximisant le recours à la location d'infrastructures temporaires. Ils posent une base solide vers des Jeux durables.

Ces choix sont ambitieux dans le sens où la majorité des installations existantes retenues pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, doivent être adaptées à l'accueil d'un tel événement. Des aménagements parfois importants seront réalisés sur les sites en fonction de leur état actuel et des besoins en matière d'infrastructures sportives et de logistique (accueil des spectateurs et médias, accessibilité, zones partenaires, diffusion télé...).

La carte des sites, validée lors du Conseil d'administration du 17 décembre 2020, a été ainsi construite en collaboration avec les collectivités, les fédérations sportives internationales des sports olympiques et paralympiques, le CIO et l'IPC.

PÉRIMÈTRE DES SITES DE PARIS 2024

La méthode biodiversité s’applique sur les sites compris dans le périmètre de responsabilité de Paris 2024, à savoir :

- les sites de compétitions olympiques et paralympiques
- les sites d’accueil des athlètes
- les sites d’accueil des média

Elle s’applique lors des phases de montage, d’opérations des Jeux et démontage. Les cartes sont disponibles en annexe.

TYPE	NOM DU SITE	
SITES PERENNES	EXISTANTS → Les sites existants, dont l’état et la configuration permettent d’ores et déjà l’accueil des épreuves des Jeux	Arena Bercy Arena La Chapelle Arena La Défense (dont seule la piscine est temporaire) Stade de France Stade de Lille Stade Pierre de Coubertin Stade Roland Garros Stades de football Vélodrome National Parc des Princes
	RÉNOVÉS → Les sites rénovés, c’est-à-dire en cours de rénovation avant l’accueil des Jeux	Marina de Marseille Stade Nautique de Vaires-sur-Marne
	NOUVELLES CONSTRUCTIONS → Les nouvelles constructions dont la temporalité d’exploitation va au-delà de Paris 2024, aménagés de manière permanente et durable. Les aménagements temporaires de Paris 2024 constituent alors une part modeste de tous les travaux engagés.	Centre Aquatique Village des médias Village Olympique et Paralympique
SITES TEMPORAIRES	GSD → Les grandes structures démontables (GSD), correspondant à des structures temporaires dont les caractéristiques techniques les situent à mi-chemin entre du temporaire générique et l’aménagement pérenne. Les constructions supportent des charges importantes qui nécessitent potentiellement une modification légère de la structure des sols et la construction d’éléments spécifiques sur-mesure.	Arena Champ-de-Mars Stand de Tir
	GÉNÉRIQUES → Les sites temporaires génériques, complètement temporaires ainsi que les sites pérennes qui vont faire l’objet d’aménagement temporaires d’infrastructures de grandes tailles génériques (tentes, tribunes...). La typologie des infrastructures utilisées sur ces sites est très largement réutilisée d’évènements en évènements.	Arena Le Bourget Arena Paris Sud* Château de Versailles Colline d’Élancourt Golf National Grand Palais Invalides La Concorde Main Media Centre* Pont d’Iena Stade de BMX Stade Tour Eiffel Stade Yves-du-Manoir* Teahupo’o

*Sites majoritairement existants, avec des rénovations ou constructions en cours, auxquels des infrastructures temporaires seront ajoutées.

LA BIODIVERSITÉ : UNE URGENCE MONDIALE, UN ENJEU CLÉ POUR PARIS 2024



LA BIODIVERSITÉ, OU DIVERSITÉ DU VIVANT DÉSIGNE L'ENSEMBLE DES ÊTRES VIVANTS, LES ÉCOSYSTÈMES DANS LESQUELS ILS VIVENT, ET LES INTERACTIONS DES ESPÈCES ENTRE ELLES ET AVEC LEURS MILIEUX", selon l'Office Français de la Biodiversité (OFB)¹.

LA BIODIVERSITÉ EST CONSTITUÉE DE TROIS NIVEAUX INTERDÉPENDANTS :

- la **diversité des écosystèmes** (terrestres urbains ou naturels, aquatiques et marins)
 - la **diversité des espèces** animales et végétales
 - la **diversité génétique**
- Elle dépend de **composantes fonctionnelles appelées continuités écologique** qui permettent à la biodiversité de circuler d'une zone vitale à une autre :
 - les trames vertes** (milieu terrestre)
 - les trames bleues** (milieu aquatique)
 - les trames noires** (enjeu de l'éclairage)
 - les trames brunes** (perméabilité des sols)

¹ Définition de la « biodiversité » de l'Office Français de la Biodiversité, 2020

LA BIODIVERSITÉ ET LE SPORT

Aujourd'hui, la biodiversité la plus connue est celle dite « remarquable ».

Ce sont les habitats ou les espèces protégés, rares et identifiés sur des listes réglementaires internationales, nationales ou régionales. Il s'agit de s'en éloigner au maximum, pour la préserver. **Cependant, il s'agit également de se pencher sur la biodiversité que l'on pourrait qualifier de « quotidienne ».** Ce sont les habitats ou les espèces plus communs, qui peuvent sembler – à tort – inaltérables. Leur contribution au fonctionnement des écosystèmes les rend tout aussi indispensables à préserver.

La biodiversité est fondamentale pour le développement durable, comme souligné par les Objectifs Développement Durable n°14 et 15 de l'ONU². En effet, **elle rend à l'homme des services indispensables à sa survie comme à son bien-être, en particulier en milieu urbain.**

- Services d'approvisionnement, à travers les matières premières, les ressources, l'eau, l'alimentation.
- Services également liés à la régulation : celle de l'eau, de la qualité de l'air, du climat, etc.
- Services culturels, en étant partie prenante de l'esthétique des paysages, en contribuant à la santé, mentale comme physique.

Or le constat actuel est sans appel : en 40 ans, 60% des populations d'animaux sauvages ont disparu.

Aujourd'hui, 1 million d'espèces animales et végétales sont menacées d'extinction³. Cette érosion de la biodiversité est vouée à s'aggraver, avec par ordre d'importance : l'artificialisation des sols, la surexploitation des ressources, l'intensification du changement climatique, les pollutions de l'air, eau et sol, et les espèces exotiques envahissantes (EEE)⁴, qui fragilisent la capacité des écosystèmes à s'adapter et procurer des habitats fonctionnels, leur résilience environnementale.

Le sport a son rôle à jouer. Comme le montre le dernier rapport du WWF France⁵, le sport est lui-même dépendant de la santé environnementale maintenue par la biodiversité (amélioration de la qualité de l'air, îlots de fraîcheurs...); et le sport influence lui aussi la biodiversité : directement (infrastructures, artificialisation des sols...) et indirectement (approvisionnement en matériaux, pollution des déchets produits...) d'après les travaux de l'UICN⁶. **Paris 2024 a pris la responsabilité de réduire ses impacts environnementaux, avec l'ambition d'accélérer la transition écologique du mouvement sportif,** en réunissant les acteurs clés autour de la table et transmettant aux futurs grands événements sportifs internationaux de nouvelles démarches environnementales.



© Christoph Oberschneider / EyeEm / Getty Images

² Objectifs de Développement Durables de la ONU, n°14 : Vie aquatique et n°15 : Vie terrestre

³ Rapport IPBES, Mars 2019

⁴ Rapport IPBES, Mars 2019

⁵ Dérèglement climatique : le monde du sport à +2°C et +4°C, WWF France, 2021

⁶ Mitigating biodiversity impacts of sport events, UICN, 2020

LA STRATÉGIE DE BIODIVERSITÉ DE PARIS 2024

PARIS 2024 ET SES PARTIES PRENANTES ONT PRIS L'ENGAGEMENT DE RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'AMÉNAGEMENT DE SES SITES DE COMPÉTITION ET DE NON COMPÉTITION, ET CE EN ALLANT PLUS LOIN QUE LE CADRE RÉGLEMENTAIRE EN VIGUEUR.

TROIS AMBITIONS GUIDENT LA STRATÉGIE :

- PRÉSERVER
- RÉVÉLER
- RÉGÉNÉRER

La biodiversité ne pouvant être abordée qu'à l'échelle locale, elle est un enjeu majeur de la collaboration entre Paris 2024 et ses parties prenantes. Le nouveau défi collectif a été de construire une **nouvelle approche qui minimise l'empreinte globale et qui explore la régénération écologique.**

LA STRATÉGIE DE PARIS 2024

PRÉSERVER



LA RESPONSABILITÉ DIRECTE DE PARIS 2024 : LIVRER DES JEUX AVEC L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE SES SITES LE PLUS RÉDUIT POSSIBLE.

Cet engagement vise au-delà des actions réglementaires d'évitement et de réduction des impacts, qui considèrent majoritairement la biodiversité « remarquable ».

Les meilleures solutions sont recherchées pour appliquer sur le terrain ces obligations et développer des processus et procédés afin de préserver aussi la biodiversité « quotidienne ». Dans cette perspective, la biodiversité est intégrée dès la conception des sites. Préserver la valeur environnementale et écologique de chaque site signifie, dans les faits, que les actions sont ajustées au cas par cas et qu'un ensemble de mesures est suivi à chaque phase du projet.

Ainsi, Paris 2024 agit pour réduire les effets des Jeux sur l'environnement du site, favoriser une sobriété et une réutilisation maximale des matériaux, protéger les usagers et maintenir les qualités paysagères comme patrimoniales des sites.

RÉVÉLER



FAIRE BOUGER LES LIGNES, EN SENSIBILISANT ET MOBILISANT L'ÉCOSYSTÈME DE PARIS 2024 POUR LA BIODIVERSITÉ, À TRAVERS CELLE DE SES SITES.

Il s'agit d'adopter une approche ambitieuse, pour sensibiliser tous les acteurs et publics des Jeux à la réalité concernant la biodiversité et ses écosystèmes, ainsi que les facteurs d'influence directe ou indirecte, en particulier sur les sites olympiques et paralympiques.

Cela implique de transmettre une évidence trop souvent ignorée : la biodiversité n'est pas uniquement ce qui relève de l'urgence, de la protection des espèces en voie de disparition. Et d'aller plus loin, car la biodiversité est aussi faite de l'ensemble des espèces communes non protégées, qui sont également en régression. Les mésanges, les papillons Piérides, le crapaud commun, le renard..., présents sur les sites de Paris 2024, doivent faire l'objet d'attentions particulières. Cette biodiversité « quotidienne », a besoin d'être connue pour qu'elle puisse être mieux préservée et révélée au plus grand nombre : acteurs des Jeux, sportifs, grand public.

Paris 2024 souhaite ainsi contribuer à l'accélération de la prise de conscience collective : protéger la biodiversité et les écosystèmes de ses sites, implique une prise en considération dans son ensemble par l'ajustement des activités humaines, comme dans l'organisation des Jeux.

RÉGÉNÉRER



LA MAJORITÉ DES SITES OÙ SE DÉROULERONT LES JEUX SE SITUE EN ZONE URBAINE DENSE, PRÉSENTANT UN ÉTAT ÉCOLOGIQUE PARFOIS FRAGILISÉ PAR LA FORTE ANTHROPIISATION DES SOLS ET DES VÉGÉTAUX, LES NUISANCES SONORES OU LES POLLUTIONS LUMINEUSES ET ATMOSPHÉRIQUES PAR EXEMPLE.

Ce qui offre une opportunité concrète de faire la différence lors de la remise en état des sites, en poussant des actions de régénération, afin d'apporter une renaturation.

Le potentiel est réel, et l'expertise environnementale met en évidence le corpus d'actions le plus pertinent pour **assurer la résilience des sites et laisser une empreinte positive**. Ici, la biodiversité est particulièrement concernée, avec des actions sur la protection des arbres, les sols, les plantations, la trame noire, les espèces invasives, le piétinement, la gestion des eaux pluviales...

LA STRATÉGIE BIODIVERSITÉ S'APPLIQUE SUR TROIS ÉCHELLES :

**1. EMPREINTE DIRECTE**

La plus immédiate, celle sur laquelle la capacité d'agir est la plus forte, concerne **l'aménagement et l'organisation de l'événement**. L'empreinte sur la biodiversité doit être la plus minime possible. Tout est mis en œuvre pour la préserver, révéler voire la régénérer. Il propose une méthode d'évaluation systématique, itérative, non normative en s'appuyant sur un outil d'analyse basé sur des informations connues et homogènes, à l'échelle de chaque site.

2. EMPREINTE ÉLARGIE

À un second niveau se trouve l'échelle élargie : en posant des critères et des méthodes exigeantes en termes de biodiversité, Paris 2024 souhaite impulser une nouvelle façon de choisir les matériaux, et **tous les produits et services fournis (fournisseurs, partenaires)**.

3. RAYONNEMENT DANS LE SPORT ET PAR LE SPORT

Enfin, l'échelle la plus large sur laquelle Paris 2024 souhaite laisser une empreinte positive, en héritage, est **celle du rayonnement**. Un rayonnement attendu via la mobilisation du monde sportif, qui s'appuiera désormais sur une prise de conscience plus fine, et pourra d'une part, modifier durablement ses attentes et ses usages, et d'autre part, contribuer à mobiliser, sensibiliser, entraîner le public dans son sillage.

→ C'est sur la première échelle, l'empreinte directe, que se concentre ce document.



LA MÉTHODE D'ANALYSE DE PARIS 2024

LA DÉCLINAISON DES TROIS AMBITIONS DE PARIS 2024
POUR LA BIODIVERSITÉ SUR SES SITES, S'EST TRADUITE
PAR LA CONSTRUCTION ET L'APPLICATION D'UNE MÉTHODE
EN TROIS ÉTAPES.

3

ÉTAPE 1

DÉFINITION DE 5 AXES
D'ANALYSE CLÉS

Dans le cadre des Jeux de 2024, les projets accueillant des événements de grande ampleur, qu'ils soient permanents ou temporaires, peuvent s'inscrire dans des territoires métropolitains et franciliens sous pression anthropique importante ; ou à l'inverse, dans des espaces plus naturels à préserver.

Dans ce contexte et en cohérence avec les engagements de Paris 2024, les modalités d'aménagement doivent répondre aux cinq enjeux majeurs suivants* :

LA MÉTHODE DE PARIS 2024

BIODIVERSITÉ
ET ÉCOSYSTÈMES

1

L'ambition de cette évaluation est de bien comprendre l'impact de l'aménagement des sites sur les différentes composantes de la biodiversité, en qualité et en quantité, par l'effet sur les biotopes lorsqu'ils sont présents et fonctionnels (notamment les sols) et sur les biocénoses (flore et groupes de faune).

PAYSAGES
ET PATRIMOINES

2

Le territoire francilien en particulier, ainsi que la ville de Marseille recensent un nombre important de sites et monuments historiques qui ont depuis longtemps fait l'objet de reconnaissance juridique. Ces mesures réglementaires s'imposent aux projets de Paris 2024. Cette seconde catégorie s'applique à évaluer les enjeux présents sur les sites et les effets des Jeux sur ces derniers.

SANTÉ
ENVIRONNEMENTALE

3

Dans les campagnes, mais surtout dans les villes, les populations subissent les nuisances et risques engendrés par les activités humaines et l'urbanisation dense. Cette catégorie d'analyse considère la vulnérabilité climatique du site, c'est-à-dire les effets ressentis par toutes les parties concernées par les Jeux en période de fortes chaleurs ou inondations ; les nuisances sonores ou lumineuses, ou pollutions (air, eau, sol).

EMPREINTE
CARBONE

4

En complémentarité avec la stratégie carbone mise en place par Paris 2024, l'expertise environnementale porte très spécifiquement sur l'empreinte carbone relative à l'efficacité des transports en commun, à la part prise par l'usage de véhicules individuels, à la place du stationnement, à l'empreinte des bâtiments construits, des ouvrages temporaires. Elle intègre, également, la place de la végétalisation dans chacun des projets comme capteur carbone potentiel.

ÉCONOMIE
CIRCULAIRE

5

Cette catégorie d'analyse concerne la question de l'utilisation des ressources : de leur extraction, transformation, consommation jusqu'à leur fin de vie, en visant la réduction des pollutions et déchets. Les enjeux étudiés portent sur les étapes du cycle de l'eau (économie, réutilisation et traitement) comme sur les étapes du cycle de vie des produits et services utilisés pour les aménagements et pendant l'événement.



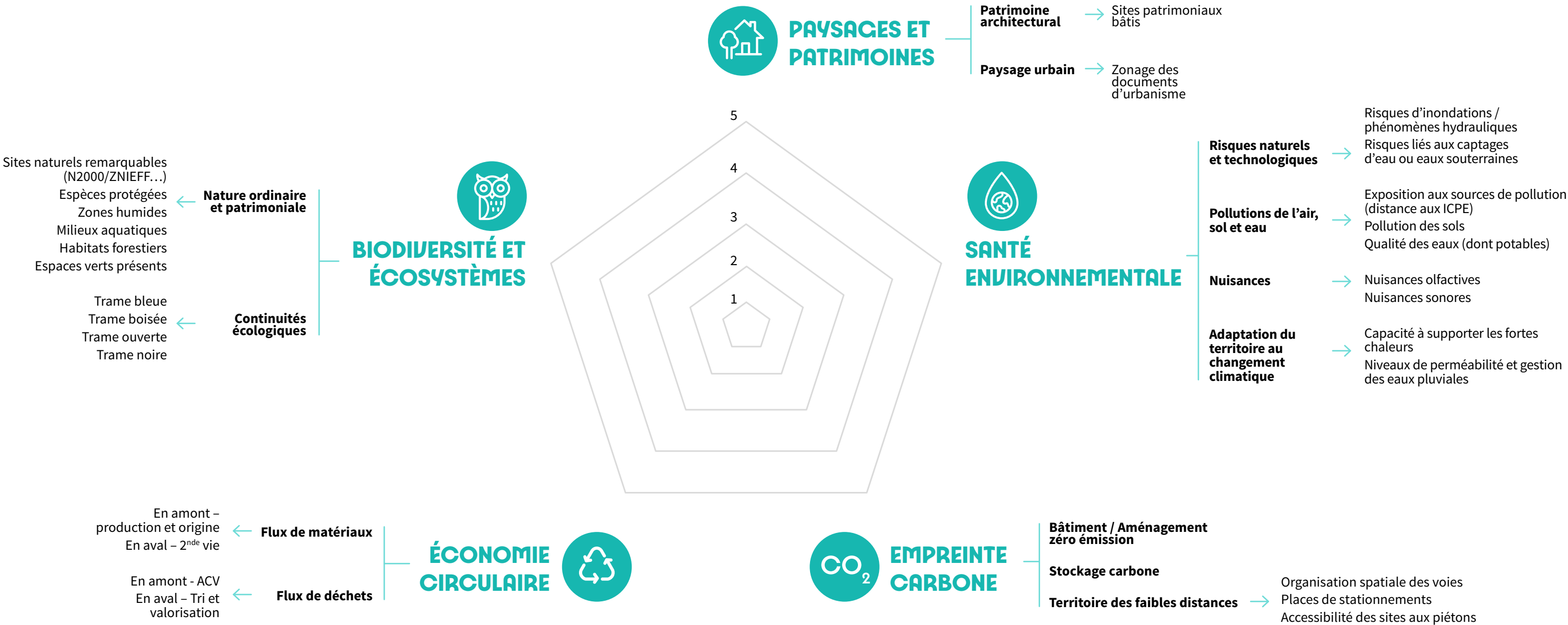
© Justin Paget / Getty Images

*Décrits en page suivante

LES AXES D'ANALYSE ENVIRONNEMENTAUX POUR LES SITES DE PARIS 2024

MÉTHODE IMPACTS
ENVIRONNEMENTAUX
PARIS 2024

PARIS 2024 | STRATEGIE ET PLAN BIODIVERSITE



LA MÉTHODE DE PARIS 2024

ÉTAPE 2



COLLECTE DES DONNÉES VIA UNE CARTOGRAPHIE DES ENJEUX ET EFFETS PAR SITE

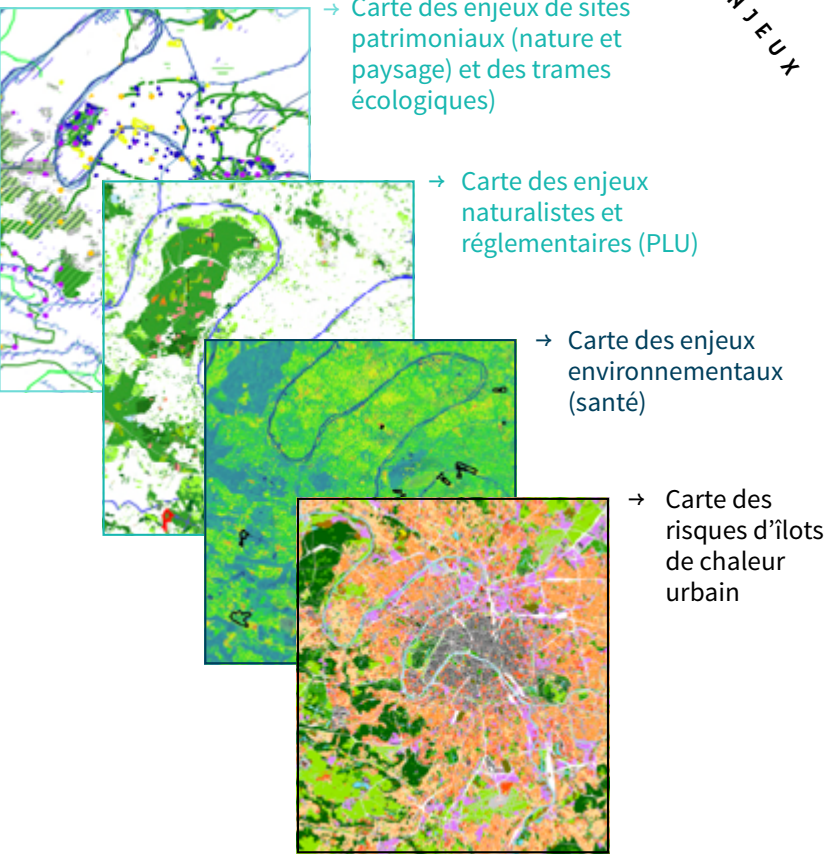
Afin d'évaluer l'impact environnemental de Paris 2024 sur ces sites, l'approche permet d'évaluer l'importance des enjeux propres à chaque site, et les effets potentiels des Jeux sur ce site, tous deux au regard des cinq axes d'analyse retenue.

Les données relatives à chaque site ont été collectées spécifiquement afin de **dégager les principaux enjeux à surveiller** avec attention pendant la préparation, le déroulement et la période post-Jeux :

- en considérant l'ensemble des réglementations s'appliquant à chaque site ;
- en produisant une cartographie de l'état initial, appuyées sur des systèmes d'informations géographiques mobilisant des données libres de droit.

Les effets potentiels de l'aménagement et de l'organisation des Jeux sur chaque site ont été évalués, en décomposant le projet selon ses phases (montage, « games time », démontage, héritage), sur l'ensemble des axes d'analyse.

ILLUSTRATION DE LA
SUPERPOSITION CARTOGRAPHIQUE
RÉALISÉE AU NIVEAU DES SITES
POUR ÉVALUER LES ENJEUX



ÉTAPE 3

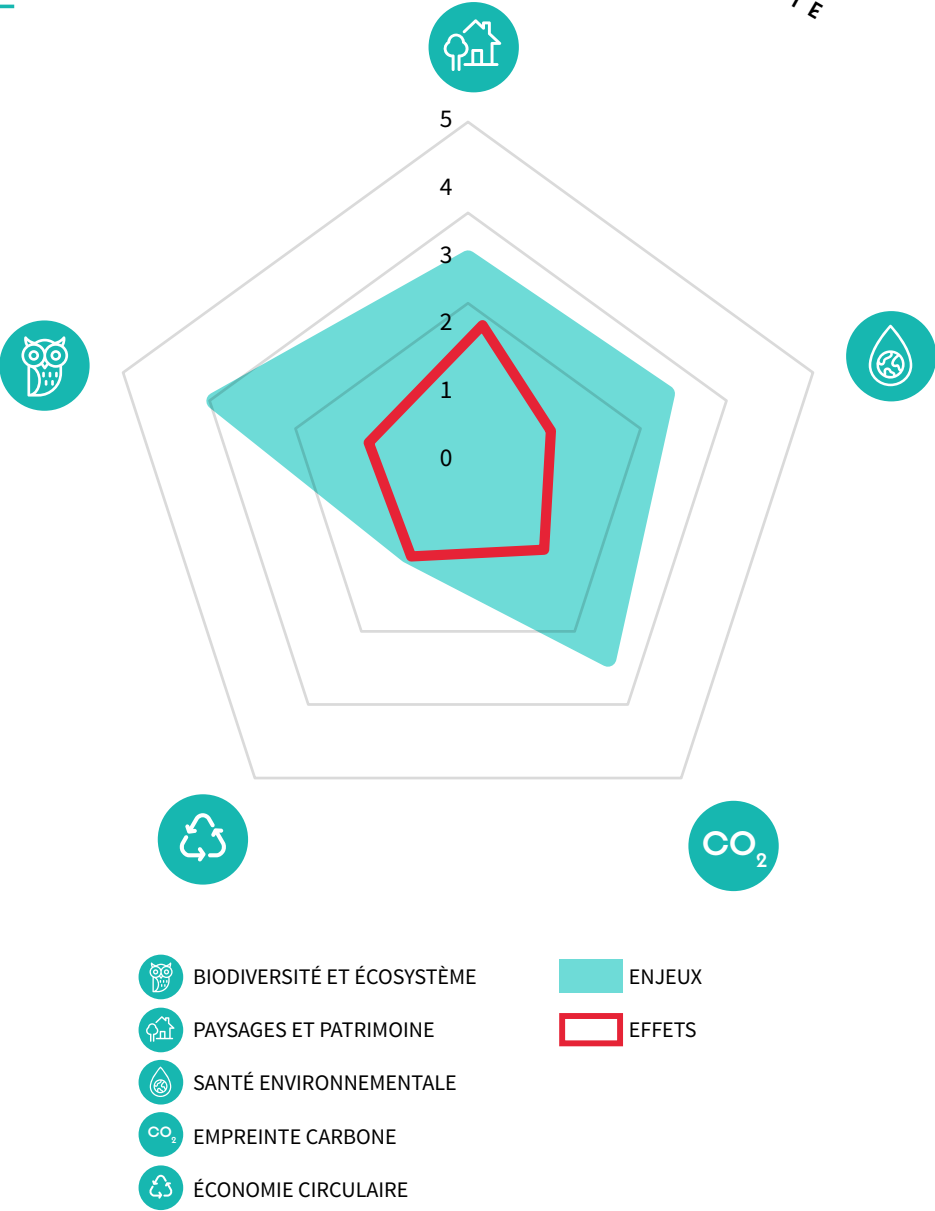


REPRÉSENTATION DES RÉSULTATS « ENJEU-EFFET » POUR CHAQUE SITE

Pour faciliter la lecture des niveaux d'enjeux, les résultats de l'évaluation ont été représentés sous la forme d'un diagramme de Kiviat, illustrant les tendances issues de l'évaluation des enjeux et effets, pour les cinq axes d'analyse retenus.

Cette forme permet de constater le rapport entre le niveau d'enjeu et le niveau d'effet : les points sur lesquels une grande vigilance est nécessaire et des mesures, indispensables, se distinguent ainsi facilement.

EXEMPLE DU DIAGRAMME
DE KIVIAT POUR UN SITE



*Décrits en page suivante

DÉPLOIEMENT DE LA MÉTHODE SUR LES SITES DE PARIS 2024

L'APPLICATION DE LA MÉTHODE COURANT 2020 A PERMIS DE GÉNÉRER DES CONCLUSIONS STRUCTURANTES :

- Les sites sont tous **situés dans des écosystèmes transformés** issus d'artificialisation ancienne ou plus récente ;
- **Les effets résiduels sur les sites temporaires sont relativement faibles**, déjà souvent bien évités grâce aux spécificités réglementaires ;
- L'organisation des Jeux implique **peu de nouvelles constructions et aucune consommation nette d'espaces** naturels, forestiers ou agricoles ;
- Les aménagements au niveau des villages offrent la **possibilité d'une amélioration des habitats naturels**, en particulier pour la petite faune urbaine (oiseaux, insectes, petits mammifères et chauve-souris).

PREMIERS RÉSULTATS

ELLE A ÉGALEMENT PERMIS DE DISTINGUER ET PRIORISER TROIS TYPOLOGIES DE SITES⁷, SELON LEUR NIVEAU D’ENJEUX ET D’EFFETS POTENTIELS DES JEUX.

Exemple
de site de catégorie A :
Site stade Nautique Olympique de
Vaires-sur-Marne



© Paris 2024

SITES DE CATÉGORIE A

- Leur évaluation environnementale a montré des enjeux forts avec des effets potentiels forts qui doivent être maîtrisés.
- L'état des lieux démontre un ou plusieurs points d'attention parmi lesquels la présence cumulée de pollutions et de nuisances, d'une chaleur urbaine significative, d'éléments patrimoniaux reconnus, d'une structuration moins avantageuse par rapport aux transports en commun ou bien encore une présence importante de biodiversité.
- L'aménagement temporaire en phase Jeux ou en phase Héritage pourrait entraîner des effets potentiellement significatifs. Ceux-ci font l'objet d'un travail spécifique afin de les maîtriser.

Les sites de catégorie A sont les suivants :

- Coline d'Elancourt (ELA)
- Centre Aquatique Olympique (CAO)
- Stand de tir à La Courneuve (LCS)
- Stade Nautique Olympique de Vaires-sur-Marne (VNS)

Exemple
de site de catégorie B :
Site de l'Arena Bercy



© Paris 2024

SITES DE CATÉGORIE B

- Leur évaluation fait apparaître des enjeux intermédiaires, avec des effets faibles à moyens. Ces sites ne présentent pas de problématiques significatives sur les thématiques environnementales, patrimoniales ou de biodiversité.
- Les aménagements prévus peuvent entraîner des risques et demandent donc une attention spécifique pour respecter les ambitions de Paris 2024. D'ici à la finalisation des choix d'aménagement, ces sites offrent l'occasion de trouver des moyens simples et efficaces, localement, pour en limiter encore davantage les effets.

Les sites de catégorie B sont les suivants :

- Arena Bercy (BCY)
- Arena la Chapelle (CPL)
- Arena Champs de Mars (CDM)
- Château de Versailles (VER)
- Marina Marseille (MAM)
- Place de la Concorde (LCO)
- Stade Roland Garros (ROG)
- Tour Eiffel (EIF)
- Village Olympique et Paralympique (OLV- PLV)
- Village des Média (VDM)
- Vélodrome National SQY (VEL)

Exemple
de site de catégorie C :
Site des Invalides



© Paris 2024

SITES DE CATÉGORIE C

- Leur analyse révèle l'absence à la fois d'enjeux et d'effets. A ce titre, ces sites ne nécessitent pas d'intervention particulière de préservation ou de réduction des impacts.
- Par ailleurs, ils présentent une opportunité d'agir dans la perspective de laisser une empreinte positive et sont également l'occasion de développer des solutions innovantes pour valoriser la biodiversité quotidienne.

Les sites de catégorie C sont les suivants :

- Arena la défense (DEF)
- Arena Paris Sud 1 – 4 (SPI 1-4)
- Golf National (LGN)
- Grand Palais (GRP)
- Invalides (INV)
- Pont d'Iena (PIE)
- Pierre de Coubertin (PDC)
- Stade de BMX (BST)
- Stade Olympique (STA)

⁷ Comportant les 24 sites pour lesquels les informations disponibles étaient suffisantes.

PREMIÈRES RECOMMANDATIONS PAR AXE STRATÉGIQUE

SUR BASE DE LA MÉTHODE D'ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE ET DES PREMIERS
RÉSULTATS FORMALISÉS

5

PREMIÈRES RECOMMANDATIONS

Paris 2024 a formalisé un panel d’actions et de préconisations concrètes pour les phases de conception, chantier, pendant et après les Jeux, pour chaque site et axe d’analyse.

Les actions ont été étudiées au regard des données disponibles sur chaque site, afin d’assurer la cohérence et la pertinence de leur mise en place. Ces recommandations sont actuellement en phase de précision et d’ajustement avec les parties prenantes et gestionnaires de site, afin de les synthétiser sous forme de « fiche action » et les déployer par site.



BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES

Majoritairement inscrit dans des territoires en zone urbaine dense, Paris 2024 s’emploie à préserver et régénérer le patrimoine naturel de ses sites.

LES ACTIONS MENÉES PAR PARIS 2024 ET SES PARTIES PRENANTES DEVRONT PERMETTRE DE :

PRÉSERVER VOIRE RÉGÉNÉRER LES HABITATS, NOTAMMENT À TRAVERS LES ARBRES	→ Éviter de sectionner les branches et houppiers d’arbres anciens ou fragilisés → Limiter au maximum le nombre de coupes, et assurer leur réalisation pendant la saison écologique appropriée, visant le moindre impact → Viser la création de haies ou le renforcement de lisières avec 90% d’espèces locales
GÉRER LES PLANTES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	→ Employer des mesures d’éradication et de prévention du développement des espèces invasives
PRÉSERVER ET RENFORCER LES TRAMES ÉCOLOGIQUES LOCALES	→ Préserver les trames verte, bleue et brune, en limitant les obstacles, contraintes ou effets de ruptures → Renforcer la trame verte en maintenant les végétaux en place et en plantant des arbres, haies ou prairies d’essences locales
PRÉSERVER LA TRAME NOIRE	→ Réduire les éclairages nocturnes afin de réduire la perturbation des espèces nocturnes (chiroptères, oiseaux et insectes) → Limiter les éclairages orientés vers le ciel → Choisir des modes d’éclairages à faible intensité lumineuse, des ampoules LED aux couleurs chaudes par exemple.



PAYSAGE ET PATRIMOINE

Les territoires qui accueillent les sites de Paris 2024 concentrent un patrimoine historique au rayonnement international et par ailleurs certains sites sont inscrits dans des paysages naturels diversifiés.

LES ACTIONS MENÉES PAR PARIS 2024 ET SES PARTIES PRENANTES DEVRONT PERMETTRE DE :

RESPECTER ET VALORISER LE PATRIMOINE HISTORIQUE EXISTANT	→ Intégrer la préservation des arbres et les sols des espaces verts classés à toutes les phases et limiter la transformation du site : par balisage, ou réduction de l’emprise au sol par exemple. → Quand nécessaire, réaliser des études de diagnostic préliminaires, avec le concours d’experts des Monuments historiques, afin d’intégrer les enjeux architecturaux et paysagers à la conception
--	--



SANTÉ ENVIRONNEMENTALE

Les potentiels impacts des nouveaux aménagements et de l’affluence générée par les Jeux sur la santé environnementale, seront maîtrisés à travers des préconisations concrètes, en ligne avec les ambitions de durabilité de Paris 2024.

LES ACTIONS MENÉES PAR PARIS 2024 ET SES PARTIES PRENANTES DEVRONT PERMETTRE DE :

RÉDUIRE LES RISQUES D’ÎLOTS DE CHALEUR URBAINS	→ Maintenir voire planter une végétation dense. Une opportunité de végétalisation de sites par des plantes annuelles est en cours de réflexion par exemple. → Mettre en place des solutions rafraîchissantes sobres : dalles en eau augmentant l’évaporation, événements favorisant la ventilation naturelle, stores réfléchissants, mobilier de couleur claire...
PROTÉGER LA PERMÉABILITÉ DES SOLS	→ Limiter les installations temporaires aux zones déjà artificialisées (routes par exemple) → Surélever les structures extérieures sur les sols perméables et baliser les cheminements pour éviter le piétinement → Limiter la rigidification des sols aux appuis de descente de charge
OPTIMISER LA GESTION DES EAUX PLUVIALES	→ Gérer les ruissellements par systèmes de noues ou de récupération des eaux pluviales - Préserver la qualité de l’eau en évitant toute pollution accidentelle



EMPREINTE CARBONE

Paris 2024 s’est engagé à être les premiers Jeux à contribution positive pour le climat, en commençant par anticiper, éviter et réduire son empreinte carbone. Pour cet axe, trois volets concernent principalement les Jeux dans la maîtrise des impacts des sites : les émissions des matériaux de construction, celles des transports et dans une moindre mesure, le potentiel de stockage carbone du site, par sa végétation et ses sols⁸.

LES ACTIONS MENÉES PAR PARIS 2024 ET SES PARTIES PRENANTES DEVRONT PERMETTRE DE :

FACILITER L’ACCÈS AU SITE PAR DES MODES DE TRANSPORTS DOUX	→ Réduire les émissions carbonées sur terre comme en mer en travaillant sur les modalités de déplacement et de stationnement, à la fois vers et sur les sites. → Définir l’organisation des déplacements jusqu’au site de compétition pour minimiser les émissions supplémentaires, par la mise en place de navettes par exemple.
CHOISIR DES MATÉRIAUX BAS CARBONE	→ Agir sur la provenance et la composition des matériaux de construction pour optimiser la performance énergétique et l’usage des produits, à faible impact carbone. (enjeu partagé avec l’axe Economie circulaire)



ÉCONOMIE CIRCULAIRE

Enfin, la maîtrise des impacts environnementaux des sites notamment sur la biodiversité, passe par la bonne connaissance et la maîtrise des ressources mobilisées, ainsi que de leurs dépendances et impacts. Ainsi, Paris 2024 vise à optimiser l’utilisation des ressources de chaque site. Pour ce faire, Paris 2024 réalise un Plan de Management des Ressources, qui identifie et anticipe les ressources nécessaires à la tenue des Jeux. Un plan d’action s’adosse au diagnostic pour réduire, prévenir et gérer les ressources jusqu’à leur fin de vie.

LES ACTIONS MENÉES PAR PARIS 2024 ET SES PARTIES PRENANTES DEVRONT PERMETTRE DE :

CHOISIR DES MATÉRIAUX ÉCO-CONÇUS DONT LA SECONDE VIE EST ASSURÉE	→ Agir sur la provenance et la composition des matériaux de construction et optimiser l’usage des produits locatifs, réemployés, réutilisés, recyclés, biosourcés, afin d’alléger les pressions sur les écosystèmes⁹ (enjeu partagé avec l’axe Empreinte carbone).
OPTIMISER LA GESTION DES DÉCHETS	→ Préparer un plan de gestion des déchets en temps d’épreuve pour prévenir la production de déchets et atteindre 80% de valorisation des déchets produits lors de la phase opérationnelle des Jeux. → Préparer un plan de gestion des déchets de chantier dans la perspective de valoriser 80 à 100% des déchets issus de la construction.

⁸ Les recommandations concernant le potentiel de stockage carbone rejoignent les actions déjà citées sur la préservation de la perméabilité des sols et la densification du végétal sur les sites.
⁹ Orée, 2021, Economie circulaire et environnement : préserver et restaurer l’environnement. Accessible via : http://www.oree.org/source/Livret_EC_creation_valeur_Environnement.pdf

ILLUSTRATIONS PAR DES CAS CONCRETS



La première catégorie d’analyse appliquée à l’ensemble des sites porte sur la biodiversité et les écosystèmes. L’évaluation considère la biodiversité des sols, de la flore, des groupes de faune - d’un point de vue quantitatif et qualitatif, ainsi que leurs interactions avec l’environnement. Illustration à travers un exemple concret : **le Terrain des Essences**, à la Courneuve.

Focus : les thèmes et sous-thèmes analysés au sein de la catégorie Biodiversité & écosystèmes

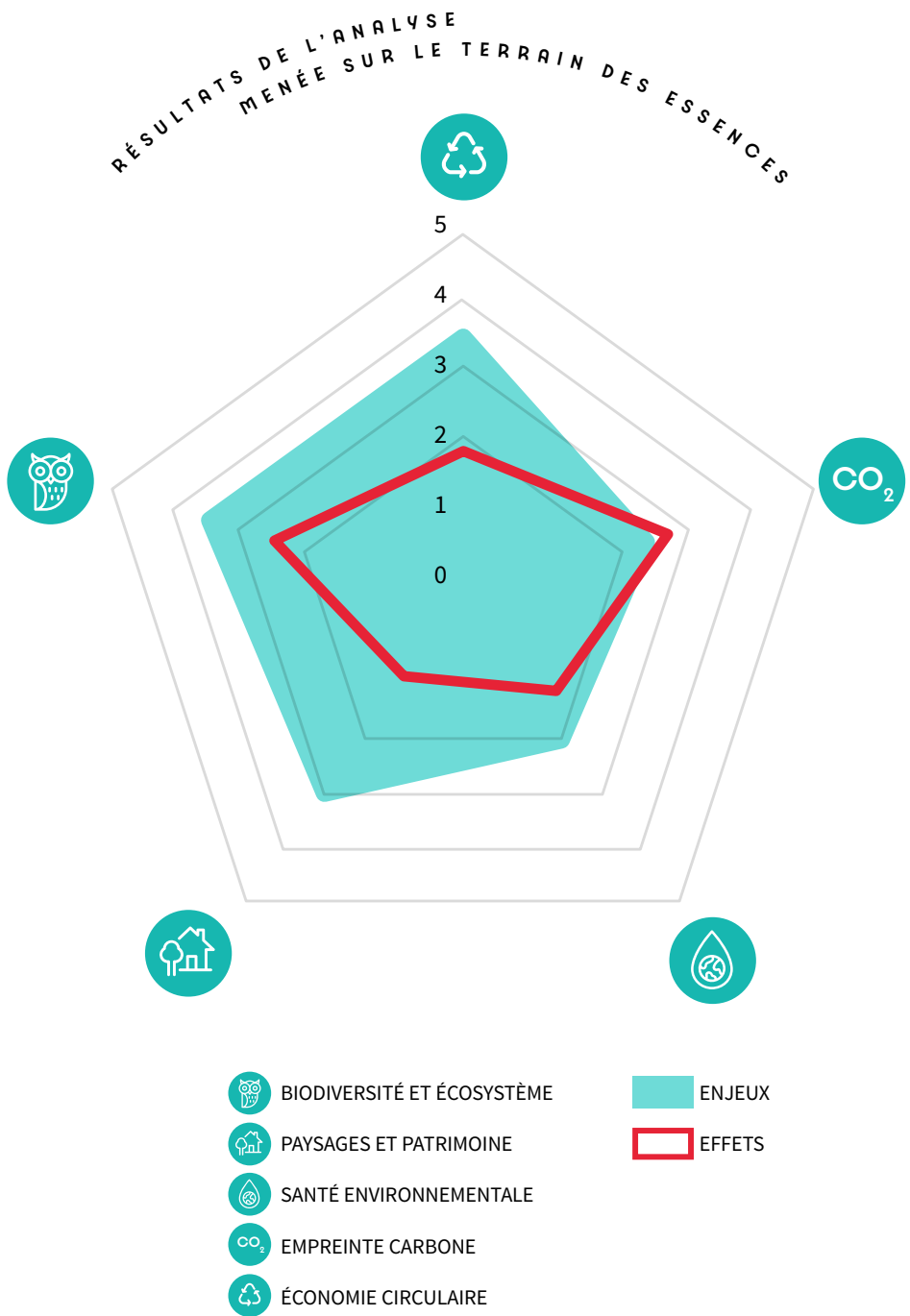
BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES	NATURE ORDINAIRE ET PATRIMONIALE	• Sites naturels remarquables (N2000/ZNIEFF...) • Espèces protégées • Zones humides • Milieux aquatiques • Habitats forestiers • Espaces verts présents
	CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	• Trame verte • Trame bleue • Trame brune • Trame noire

→
Site du Terrain
des Essences à
La Courneuve



© SOLIDEO, juillet 2019, avant le début des travaux

BIODIVERSITÉ ET ÉCOSYSTÈMES | EXEMPLE DU TERRAIN DES ESSENCES



QUELLES CARACTÉRISTIQUES, QUEL HISTORIQUE, QUEL PROJET POUR LE SITE ?

Au sein du Parc Départemental Georges Valbon, en Seine-Saint-Denis, le Terrain des Essences est en pleine reconversion. Longtemps utilisé par l'Armée pour le dépôt de carburant lourd, le terrain a été abandonné. Il est actuellement en cours de dépollution par le Département, une dynamique accélérée grâce aux Jeux.

Le site est aujourd'hui une grande friche accueillant une végétation pionnière, des mares, des fourrés et quelques lisières boisées, inaccessible au public. A terme, l'objectif du Département est de faire de ce terrain une nouvelle pièce paysagère intégrée au Parc. Entre temps, le site du Terrain des Essences et le terrain du boulodrome à toute proximité accueilleront les épreuves de Tir des Jeux Olympiques et Paralympiques. Sur sa façade sud, des installations temporaires sont prévues à cet effet sur environ huit hectares et sa partie nord (3 hectares) est sanctuarisée pour des mares à crapaud calamite. Après l'événement, les 13 hectares du Terrain des Essences seront reconvertis en un nouvel espace vert, composé d'une vaste zone naturelle humide notamment pour les oiseaux limicoles migrateurs et d'un nouvel espace d'entrée du Parc. L'ambition du Département est ainsi de transformer cette zone en lieu de promenade et en espace d'éducation à la biodiversité.

QUELS ENJEUX POUR LA BIODIVERSITÉ ET LES ÉCOSYSTÈMES ?

Les études menées montrent que le principal enjeu porte sur la biodiversité et les écosystèmes. Le Terrain des Essences se trouve à proximité d'un site Natura 2000, le parc George Valbon, qui accueille une faune et une flore parfois remarquables. Le parc George Valbon est une ZNIEFF de type II et l'Aire des vent est classée ENS

Sur les 13 hectares du Terrain des Essences, sept habitats écologiques sont recensés dont deux présentent une forte valeur patrimoniale. Il y a, d'une part, de la friche mésophile avec des ornières en eau au printemps, végétation qui s'est développée après l'abandon du Terrain par l'Armée, et qui est notamment utilisée par tout un cortège d'animaux patrimoniaux. D'autre part, la partie nord du site accueille des espaces en eau, utilisés par le Crapaud calamite et par différents oiseaux qui y font halte lors de leur migration. L'étude menée conclut, après la mise en œuvre des mesures d'évitement et de compensation in situ, à une incidence globalement nulle à faible sur l'ensemble des espèces. Une étude complémentaire d'inventaire est en cours sur le terrain du boulodrome qui accueillera une partie des installations temporaires de Paris 2024 lors des Jeux.

*Ces actions seront menées par Paris 2024 et les parties prenantes impliquées sur ce site.

Cette seconde catégorie s’applique à évaluer les enjeux présents sur les sites et les effets des Jeux 2024 en matière de paysages et de patrimoine urbains. Le territoire francilien ainsi que la ville de Marseille accueillent un nombre conséquent de sites et monuments historiques à la reconnaissance juridique établie. Ces mesures réglementaires s’appliquent bien entendu aux projets des Jeux 2024. Voici un exemple détaillé : **la Place de la Concorde.**

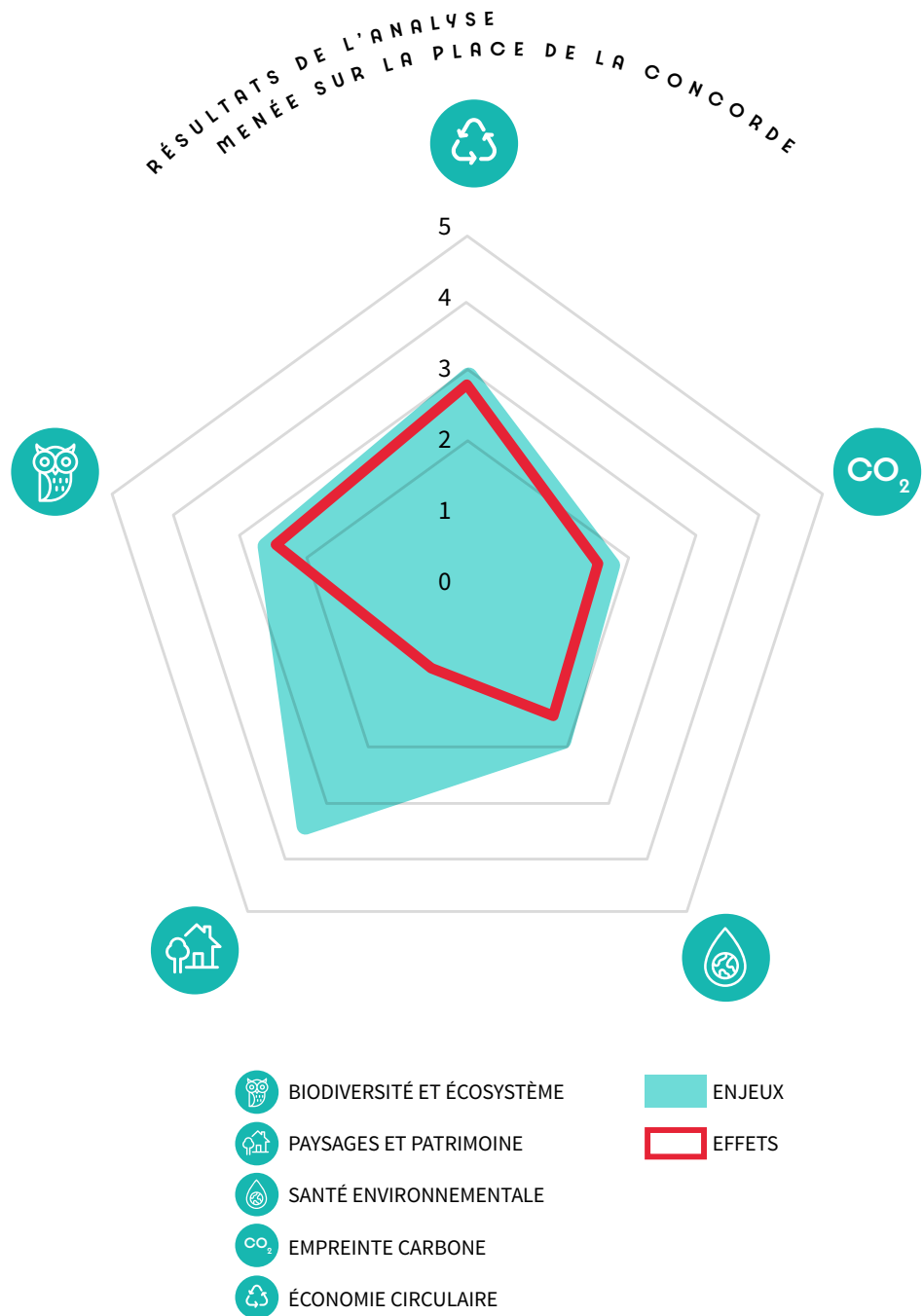
Focus : les thèmes et sous-thèmes analysés au sein de la catégorie Paysage et patrimoine

PAYSAGE ET PATRIMOINE	PAYSAGES URBAINS	• Zonage des documents d’urbanisme
	PATRIMOINE ARCHITECTURAL	• Sites patrimoniaux bâtis



© Peter Starman / Getty Images

PAYSAGE ET PATRIMOINE | EXEMPLE DE LA CONCORDE



QUELLES CARACTÉRISTIQUES, QUEL HISTORIQUE, QUEL PROJET POUR LE SITE ?

À Paris, entre les 1^{er} et 8^e arrondissements le site de la Concorde s'étend depuis les Champs-Élysées jusqu'au Jardin des Tuileries, sur 60 hectares. Pour les Jeux 2024, des infrastructures temporaires seront installées sur la place de la Concorde, au sud le long de la voie Georges Pompidou et, dans le Jardin des Tuileries, les espaces génériques de sport et les aires de compétition seront sur les terrasses sud. À noter également que des zones opérationnelles sont prévues rue de Rivoli, le long de l'Esplanade des Feuillants, ainsi qu'entre le Pont Alexandre III et la place des Invalides. Les infrastructures temporaires du site de la Concorde, qui seront installées au cours du 1^{er} semestre 2024 puis démontées après les Jeux, accueillera les épreuves de basketball 3 x 3, de breaking, de cyclisme BMX freestyle et de skateboard.

QUELS ENJEUX POUR LES PAYSAGES ET LE PATRIMOINE ?

Les études menées ont montré que l'un des principaux enjeux concerne les paysages et le patrimoine. Ceci s'explique aisément, puisque, dans son ensemble, le lieu est identifié au titre des sites classés. Il est, en outre, localisé au sein du site inscrit au patrimoine mondial de l'UNESCO « Paris, rives de la Seine », depuis 1991. Le palais du Louvre et le Jardin des Tuileries sont partiellement classés au titre des Monuments historiques depuis 1888. La Place de la Concorde est inscrite et classée aux monuments historiques depuis 1937, le Pont de la Concorde depuis 1975. Enfin, plusieurs espaces verts sont présents : les jardins des Champs-Élysées, datant du 17^{ème} siècle et conçus par Le Nôtre, ceux des abords du Petit Palais, ainsi que le square de Berlin. Seuls les espaces verts situés à proximité du Grand Palais sont classés au titre des espaces verts protégés du PLU parisien.

*Ces actions seront menées par Paris 2024 et les parties prenantes impliquées sur ce site.

Cette catégorie d’analyse porte sur les enjeux liés à la santé environnementale des populations. Cela inclut la vulnérabilité climatique, c’est-à-dire les effets ressentis par les populations en période de fortes chaleurs ; les nuisances, pollutions et risques naturels subis par les populations du fait des activités humaines et de la densité urbaine ; ainsi que la résilience écologique, c’est-à-dire la capacité des populations à conserver ou retrouver les structures et fonctions de leur état de référence face à ces perturbations. Un exemple, avec le **Centre Aquatique Olympique**, en Seine-Saint-Denis.

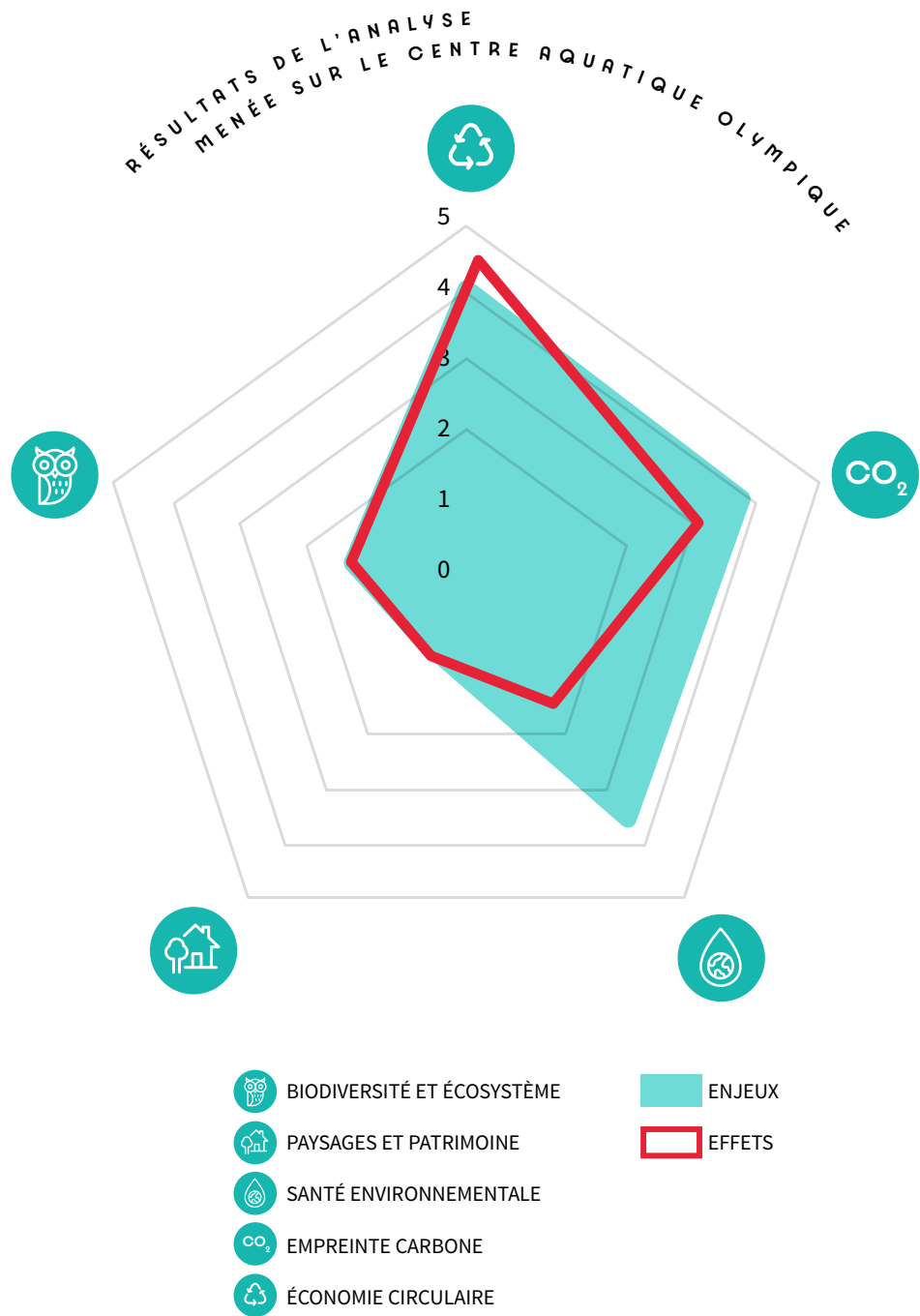
SANTÉ ENVIRONNEMENTALE	RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES	• Risques d’inondations / phénomènes hydrauliques • Risques liés aux captages d’eau ou eaux souterraines
	POLLUTIONS DE L’AIR, DU SOL ET DES EAUX	• Exposition aux sources de pollution (distance aux ICPE) • Pollution des sols • Qualité des eaux (dont potables)
	NUISANCES	• Nuisances olfactives • Nuisances sonores
	VULNÉRABILITÉ CLIMATIQUE	• Capacité à supporter les fortes chaleurs • Niveaux de perméabilité et gestion des eaux pluviales

→
Site du Centre
Aquatique
Olympique, à
Saint-Denis



© VerhoevenCS & Ateliers 2/3/4 Image: Proloog

SANTÉ ENVIRONNEMENTALE | EXEMPLE DU CENTRE AQUATIQUE OLYMPIQUE



QUELLES CARACTÉRISTIQUES, QUEL HISTORIQUE, QUEL PROJET POUR LE SITE ?

Construit sur un terrain de 12 hectares face au Stade de France, le Centre Aquatique Olympique accueillera les épreuves de water-polo, de natation artistique et de plongeon. Puis, en phase héritage, le Centre Aquatique Olympique – ouvert au public – s’intégrera dans un quartier comprenant bureaux, logements, services, commerces, écoles, pôle d’activités sportives et parc.

QUELS ENJEUX POUR LA SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ?

Le Centre, situé au sein d’un îlot enserré entre l’A1, l’A86 et de grands axes routiers, est dans une zone qui compile de nombreuses nuisances : un environnement sonore fortement dégradé lié à la présence des autoroutes qui engendre également une pollution atmosphérique, des sols pollués, une forte imperméabilisation problématique pour la gestion des eaux de pluie, de nombreuses plantes invasives, etc. La conception du projet du CAO et de l’aménagement global du quartier en phase héritage ont pour ambition d’agir pour limiter les nuisances existantes. La phase olympique s’inscrit dans l’ambition portée pour la phase héritage.

*Ces actions seront menées par Paris 2024 et les parties prenantes impliquées sur ce site.

En complémentarité avec la stratégie carbone mise en place par Paris 2024, l'expertise environnementale porte notamment sur l'empreinte carbone des transports relatifs au site, et l'empreinte des bâtiments construits et des ouvrages temporaires. Elle intègre, également, la place de la végétalisation dans chacun des projets comme capteur carbone potentiel. Un exemple : **le Vélodrome national** avec sa piste olympique et **le stadium de BMX**, dans les Yvelines.

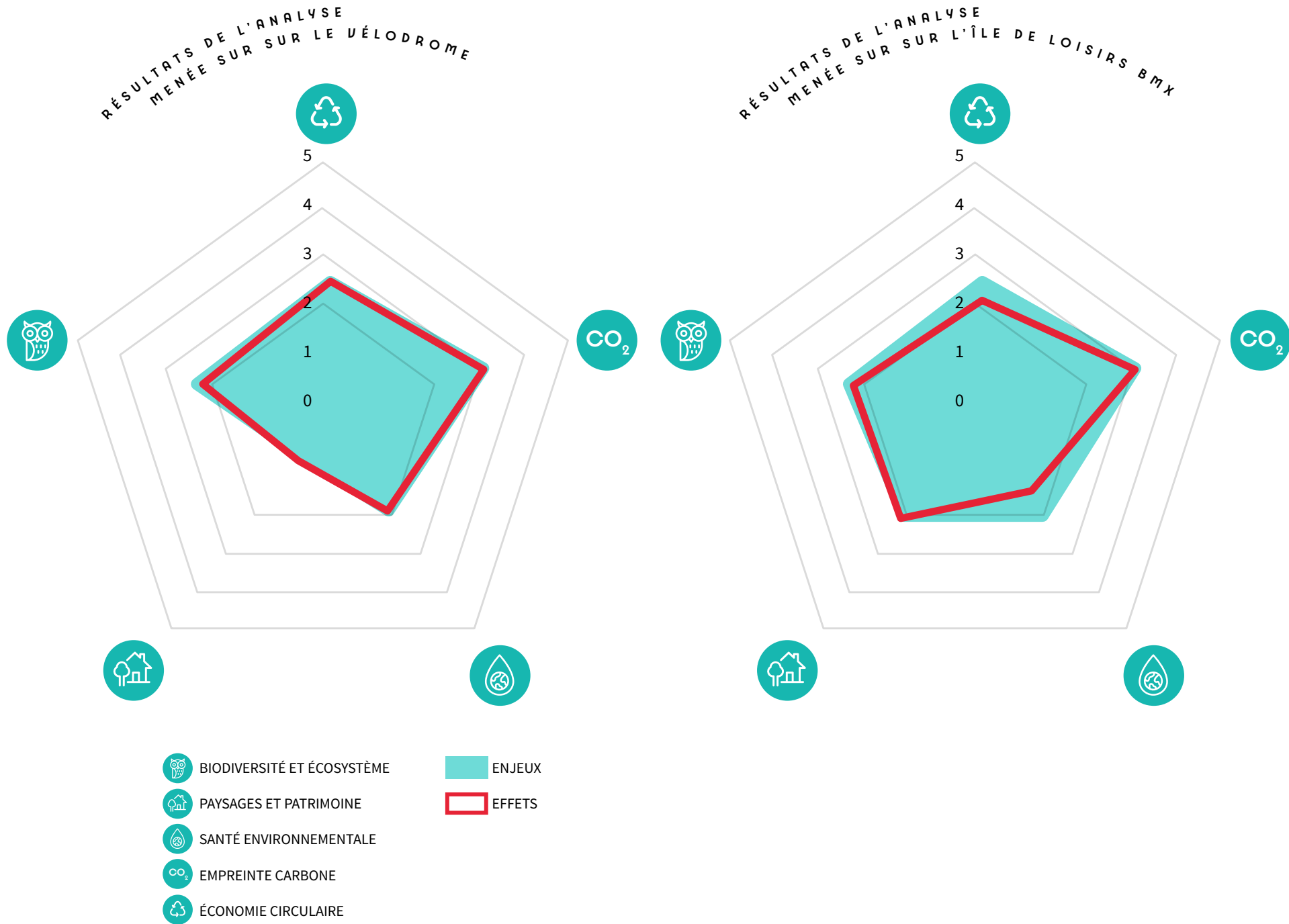
Focus : les thèmes et sous-thèmes analysés au sein de la catégorie Empreinte carbone

EMPREINTE CARBONE	PROJET DE MOINDRE IMPACT	
	STOCKAGE CARBONE – VÉGÉTAUX	
	TERRITOIRE DES FAIBLES DISTANCES	• Organisation spatiale des voies • Places de stationnements • Accessibilité des sites aux piétons



↑
Site du Vélodrome national :
à gauche, le cyclisme sur piste,
et à droite le BMX

EMPREINTE CARBONE | EXEMPLE DU VÉLODROME NATIONAL ET DE L'ÎLE-DE-LOISIRS



QUELLES CARACTÉRISTIQUES, QUEL HISTORIQUE, QUEL PROJET POUR LE SITE ?

À Montigny-le-Bretonneux, le Vélodrome national existe depuis 2014. Il dispose d'une capacité de 5000 spectateurs et accueille le centre d'entraînement de l'équipe de France. Les épreuves de Cyclisme sur piste se dérouleront dans son enceinte. Sur un terrain de 15 hectares, ce centre sportif et de loisirs comprend également des bureaux, commerces, restaurants, hôtels et logements. Dans la même enceinte, le stadium de BMX accueillera les compétitions de cyclisme BMX pendant les Jeux Olympiques. Il dispose d'une capacité de 3 000 places avec des tribunes temporaires.

QUELS ENJEUX POUR L'EMPREINTE CARBONE ?

Localisé à proximité de l'A12, le secteur est équipé de nombreuses places de parking, ce qui peut engendrer des trafics accrus pendant les Jeux. Si la gare de Saint-Quentin-en-Yvelines – Montigny – Le Bretonneux est proche, la desserte en transport collectif n'est pas aisée. Le projet ne modifiant pas l'organisation des accès et le fonctionnement urbain, cette dimension du transport est un point d'attention pour l'empreinte carbone liée au site. Sur ce point, l'enjeu majeur consistera à réduire les usages de la voiture pour accéder au site.

*Ces actions seront menées par Paris 2024 et les parties prenantes impliquées sur ce site.

À noter que les éléments présentés ci-dessous sont focalisés sur l'enjeu d'économie circulaire au sein du VOP sous la responsabilité de Paris 2024, c'est-à-dire l'aménagement en phase Jeux, et en dehors de la phase construction et de réaménagement pour la phase héritage, qui sont sous la responsabilité de la SOLIDEO. Le Village Olympique et Paralympique vise par ailleurs de nombreux objectifs environnementaux ambitieux qui ont été définis par la SOLIDEO :

- L'inscription du projet dans une trajectoire de neutralité carbone à horizon 2050, sur tout le cycle de vie du quartier et du bâtiment ;
- Assurer le confort urbain en 2050, malgré un climat plus extrême et des épisodes caniculaires plus intenses et plus fréquents, avec une approche systématique de la résilience urbaine ;
- Assurer une contribution positive d'un écosystème urbain à la biodiversité : une ville support de biodiversité et une végétation adaptée aux enjeux climatiques de 2050.

Cette catégorie d'analyse concerne la question de l'utilisation des ressources depuis leur extraction, transformation, consommation jusqu'à leur fin de vie, en visant la réduction des pollutions et déchets. Les enjeux étudiés portent sur les étapes du cycle de l'eau (économie, réutilisation et traitement) comme sur les étapes du cycle de vie des produits et services utilisés pour les aménagements et pendant l'événement. En somme, le besoin en ressources est optimisé et la fin de vie anticipée dès la conception. Un exemple avec le **Village Olympique et Paralympique**.

Focus : les thèmes et sous-thèmes analysés au sein de la catégorie Économie circulaire

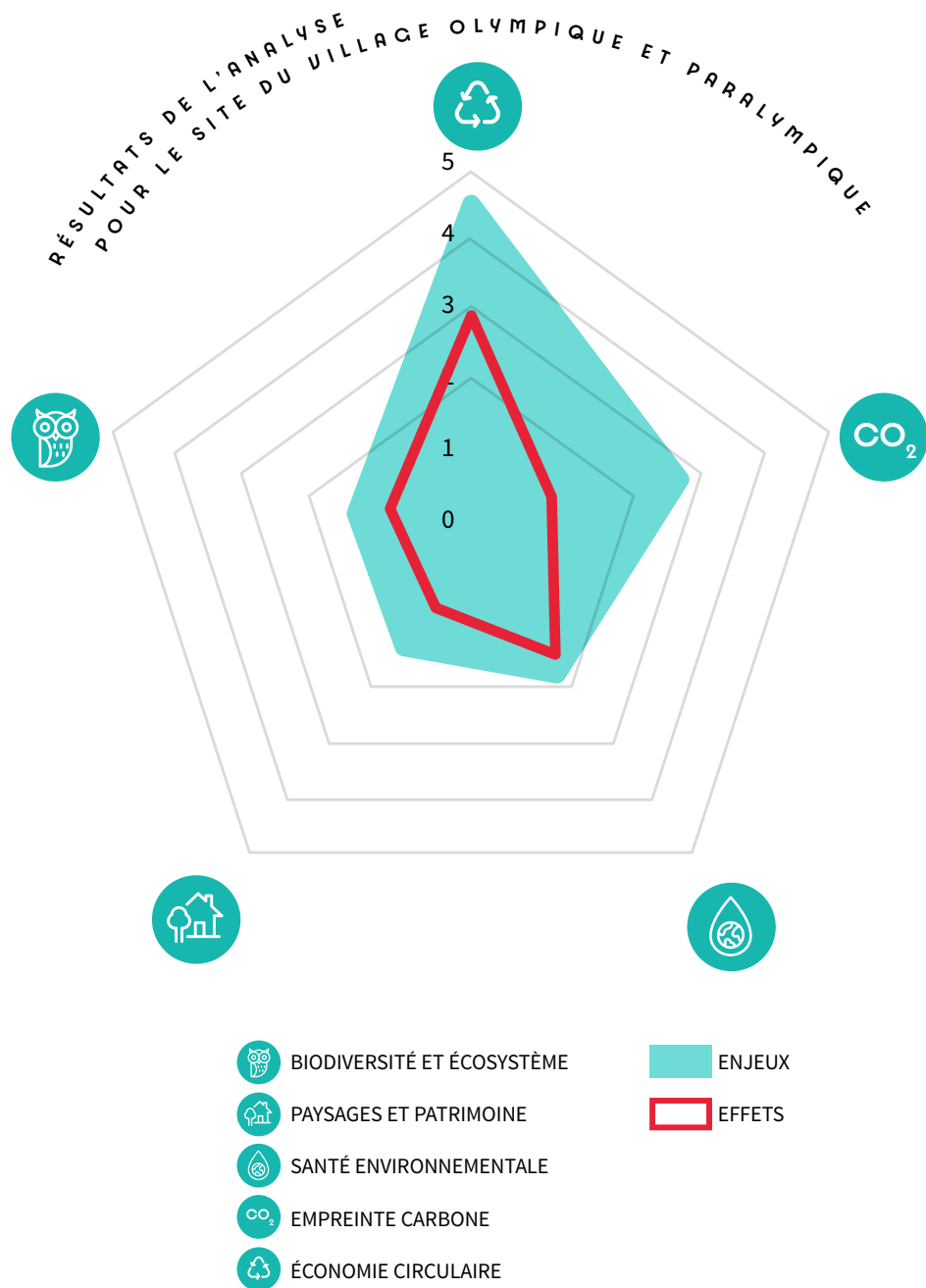
ÉCONOMIE CIRCULAIRE	QUANTITÉ DE MATÉRIAUX NON RENOUVELABLES MOBILISÉS	• Matériaux carbonés / recyclés / récupérés • Matériaux réutilisés pour les infrastructures
	DÉCHETS	• En amont – ACV • En aval - Zone de tri

→
Site du Village
Olympique
et Paralympique



© Solideo, Illumens, Dominique Perrault / Ingérop / Une Fabrique de la Ville / MTEC / Agence TER / UrbanEco / Jean-Paul Lamoureux

ÉCONOMIE CIRCULAIRE | EXEMPLE DU VILLAGE OLYMPIQUE ET PARALYMPIQUE



QUELLES CARACTÉRISTIQUES, QUEL HISTORIQUE, QUEL PROJET POUR LE SITE ?

Au cœur des Jeux, à proximité du Stade de France et du Centre Aquatique Olympique, le Village prend place sur les communes de l'Île-Saint-Denis, Saint-Denis et Saint-Ouen. La nouvelle ZAC du Village Olympique, qui intègre la ZAC de l'écoquartier fluvial de l'Île-Saint-Denis, s'insère sur un territoire déjà très urbanisé, en pleine mutation. Pendant les Jeux, les 42 hectares du Village réuniront une place Olympique, un espace résidentiel et une zone opérationnelle connectée aux réseaux routiers. Certains aménagements sont spécifiquement dédiés à l'événement : une gare routière, des aires de parkings d'exploitation, des centres logistiques, entrepôts, centres de gestion des déchets, etc. À terme, le secteur sera l'un des grands héritages des Jeux puisque le Village Olympique sera transformé en un quartier rassemblant 2 200 logements, 800 logements spécifiques (étudiants, etc.), 150 chambres d'hôtel, 117 000 m² d'activités, bureaux et services, 2 000 m² de commerces, 13 000 m² d'équipements publics ainsi que 7ha d'espaces verts supplémentaires.

QUELS ENJEUX POUR L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ?

Sur le Village, la majorité des déchets générés concerne la phase chantier, de construction. Constituant un projet pérenne, il existe un véritable enjeu sur la conception des matériaux sélectionnés : pour limiter leur besoin, et leur garantir une seconde vie. Ces deux aspects s'anticipent dès la phase de conception, en maximisant la réversibilité de ces derniers.

En phase Jeux, le volume de déchets générés est moins important, mais reste un enjeu. Les travaux d'aménagement intérieur des rez-de-chaussée sous la maîtrise d'ouvrage de Paris 2024 font actuellement l'objet de travaux approfondis pour optimiser les flux de matériaux, et pour cause ces espaces seront aménagés de manière 100% temporaire. Les espaces logistiques, l'ameublement des logements ou encore les équipements techniques qui seront utilisés en phase Jeux feront également l'objet d'une forte attention.

*Ces actions seront menées par Paris 2024 et les parties prenantes impliquées sur ce site.

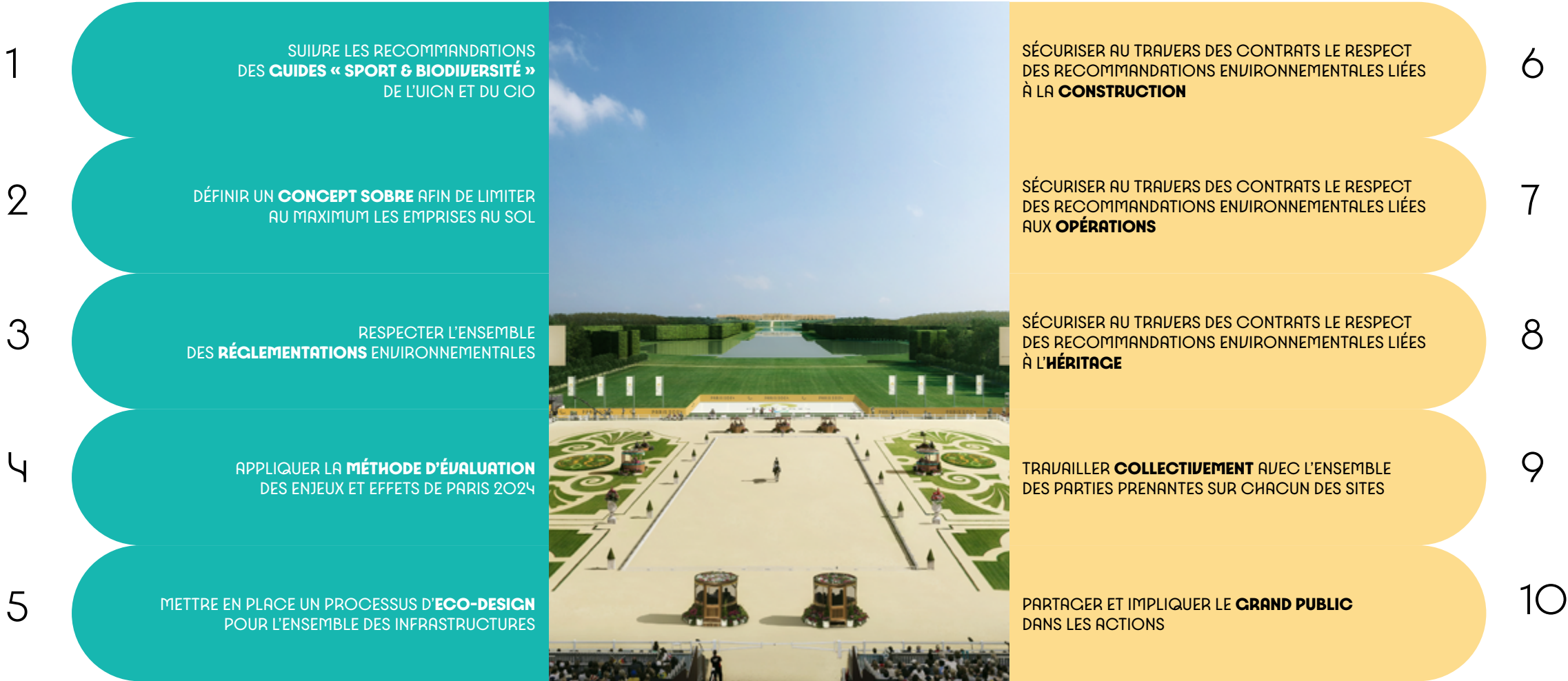
DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES DE PARIS 2024

LA MÉTHODE ET LES PREMIÈRES RECOMMANDATIONS PRÉSENTÉES DANS CE DOCUMENT ONT ÉTÉ PARTAGÉES DÈS JANVIER 2021 AVEC LES PARTIES PRENANTES DE PARIS 2024, ET LES ÉCHANGES SE POURSUIVRONT JUSQU'EN 2024.

POINT D'AVANCEMENT DE PARIS 2024

MAÎTRISER L'IMPACT SUR LA BIODIVERSITÉ À L'ÉCHELLE D'UN SITE ÉVÉNEMENTIEL EN 10 POINTS-CLÉS

Paris 2024 a parcouru la moitié du chemin et travaille actuellement à sécuriser la mise en place de l'ensemble des actions sur chacun des sites, notamment à travers des éléments contractuels.



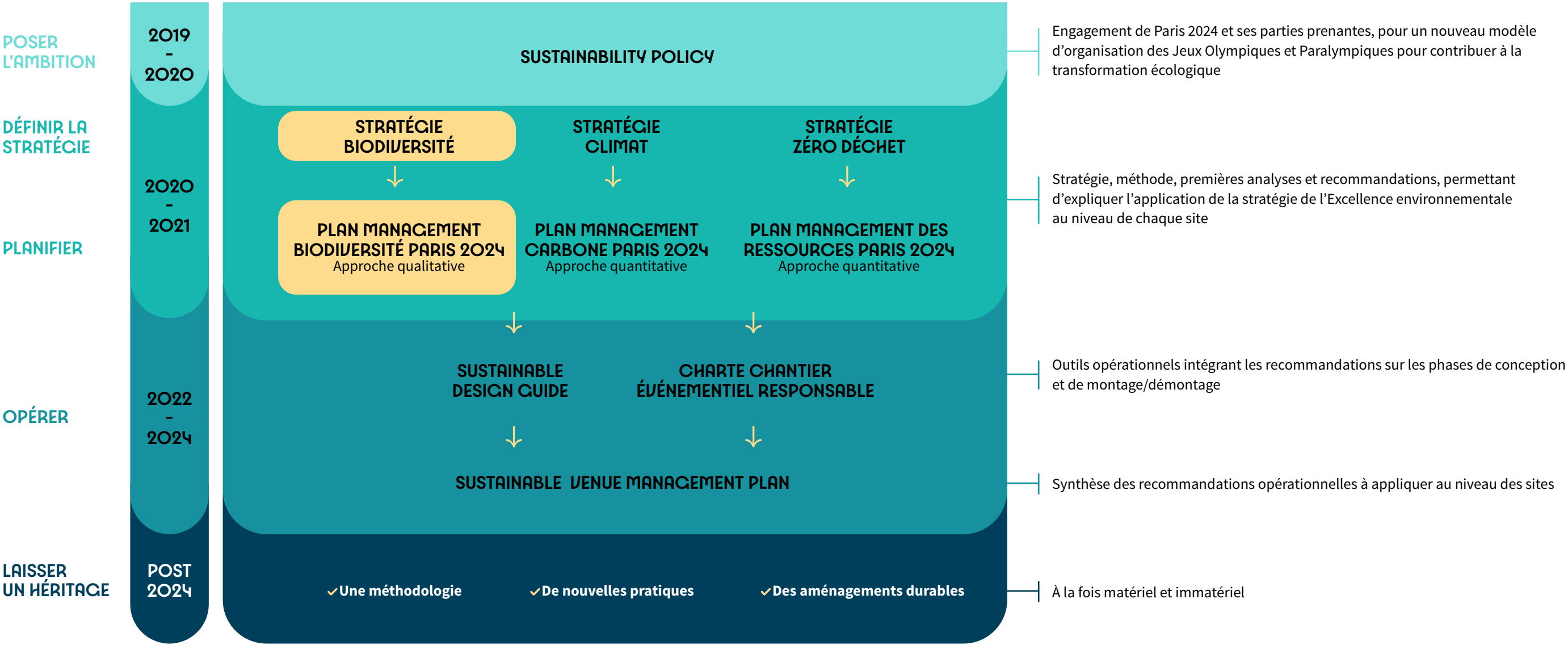
© Paris 2024

DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES

La réussite de cette méthode sera forcément collective, elle passera par l'implication de chacun des parties prenantes sur son périmètre de responsabilité :

- **Paris 2024** sur le temporaire,
 - **la SOLIDEO** sur le pérenne,
 - **les collectivités** à la fois sur la phase Jeux des sites qui les concernent et sur le temps long concernant les aménagements urbains.
- L'ensemble de ce travail itératif d'opérationnalisation par site sera consolidé dans un document de synthèse :
le « **Sustainable Venue Management Plan** »

ARTICULATION DE DIFFÉRENTS DOCUMENTS STRUCTURANTS DE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE POUR LES SITES PARIS 2024



**PLUS VITE
PLUS HAUT
PLUS FORT ENSEMBLE**

**LA DEVISE OLYMPIQUE
ÉCLAIRE NOTRE ACTION
POUR LE CLIMAT ET LE VIVANT.**

PARCE QUE NOUS DEVONS ALLER PLUS VITE FACE
À L'URGENCE CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE, PLUS HAUT
DANS NOS EXIGENCES, ET SURTOUT, PARCE QUE NOUS DEVONS
NOUS RASSEMBLER POUR ÊTRE PLUS FORTS.



www.paris2024.org

[f Paris2024](#) | [Paris2024](#) | [in Paris 2024](#) | [paris2024](#) | [Paris 2024](#) | [paris2024officiel](#)

TEXTES DE
RÉFÉRENCE

LA STRATÉGIE ET MÉTHODE
BIODIVERSITÉ DE PARIS 2024
S’APPUIE SUR PLUSIEURS
TEXTES NATIONAUX ET
INTERNATIONAUX, DONT LES
PRINCIPAUX SONT LISTÉS
CI-DESSOUS.

EN ACCORD AVEC :

- **L’Agenda Olympique 2020** adopté par le Comité Olympique International lors de sa 127e session le 12 décembre 2014, rassemblant 40 recommandations parmi lesquelles l’objectif de développement durable apparaît comme inhérent à l’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- **Les lignes directrices de l’UICN** pour réduire l’impact des événements sportifs sur la biodiversité : Mitigating biodiversity impacts of new sports venues (2019), Mitigating biodiversity impacts of sport events (2020), and Sport and urban biodiversity (2020) ;
- **Les 17 objectifs de développement durable** adoptés en 2015 par l’ONU dans son Agenda 2030 ;
- **L’accord de Paris 2015** signé le 12 décembre 2015 lors de la 21e Conférence des Parties de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (COP 21) ;
- **La charte des 15 engagements écoresponsables** pour les organisateurs d’évènements et gestionnaires d’équipements (2017), lancée par le Ministère chargé des Sports en partenariat avec WWF France ;
- **La charte pour des événements écoresponsables** à Paris (2019), identifiant 5 objectifs d’éco-conception de l’évènement et 3 objectifs éco-communication.

CONCRÉTISANT LES
AMBITIONS DE PARIS 2024
FORMALISÉES DANS :

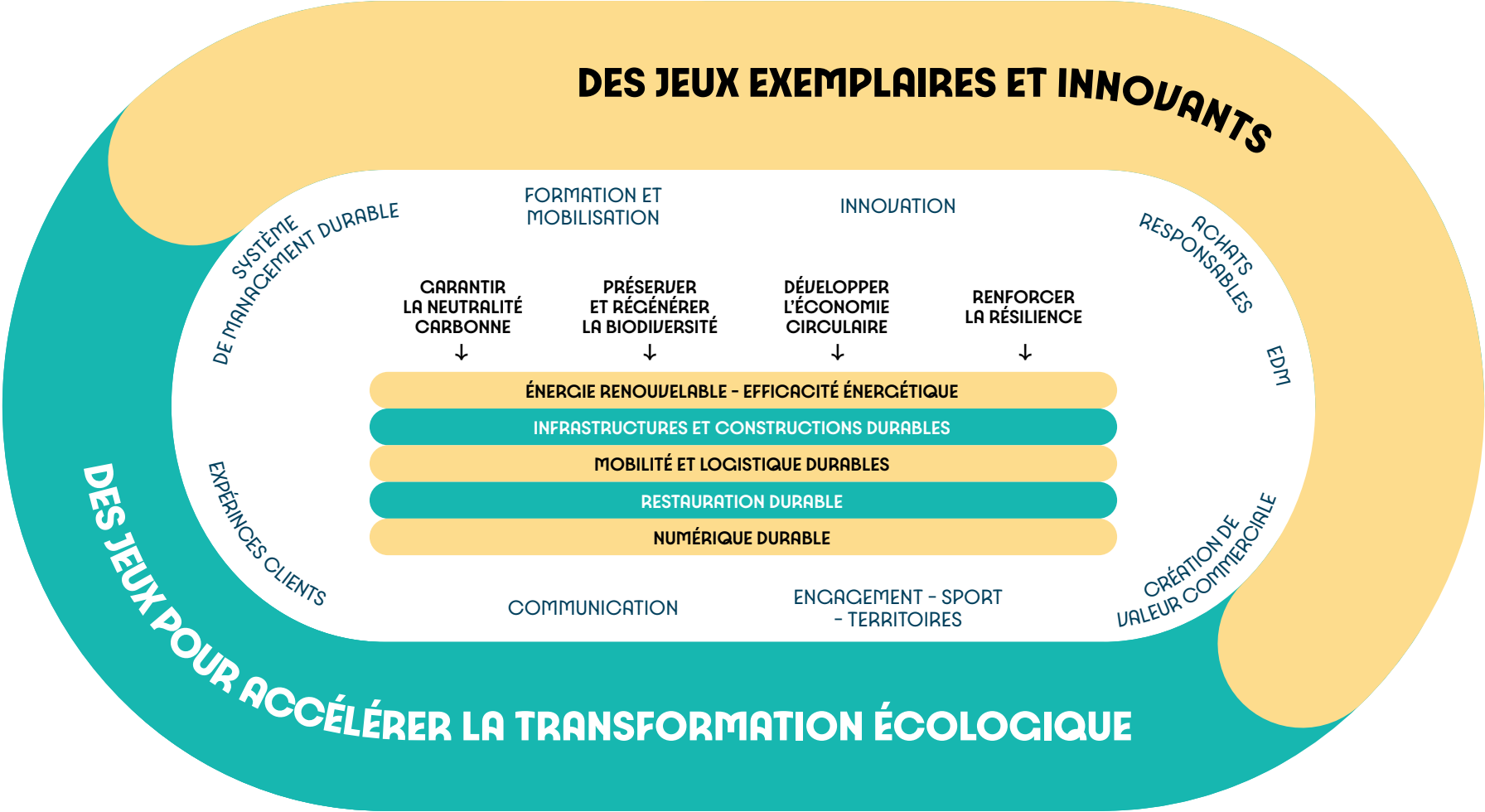
- **Les engagements de candidature** de Paris 2024, pour laquelle une première évaluation environnementale simplifiée avait mis en évidence les atouts de l’Île-de-France et de chaque site au regard du patrimoine, des paysages et de l’environnement ;
- **La Sustainability Policy**, précisant l’engagement pour un nouveau modèle d’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques pour contribuer à la transformation écologique ;
- **Le Système de Management Durable** conforme à la norme ISO-20121, intégrant les meilleures pratiques pour maîtriser l’impact social, économique et environnemental des Jeux ;
- **Les cinq engagements prioritaires** contribuant à l’ambition sociale et environnementale de Paris 2024 pour ses achats au regard de l’organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- **La Stratégie Climat Paris 2024**, dans laquelle les Jeux de Paris 2024 s’engagent à devenir les premiers Jeux à contribution positive pour le climat.

APPLIQUANT LES
ORIENTATIONS ET
DIRECTIVES DES
DOCUMENTS-CADRES
RÉGLEMENTAIRES POUR LES
SITES :

- Suivi des thématiques environnementales listées dans **les codes de l’environnement** et de l’urbanisme (articles L. 100-1 et L. 101 -2) ;
- Références directes aux **documents réglementaires** : Schéma Directeur de la Région Ile-de-France, Schéma Régional de Cohérence Ecologique, Schéma Régional Climat Air Energie, Plan de Déplacements Urbains d’Île-de-France mais aussi le SCOT Métropolitain d’Aix.

STRATÉGIE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE DE PARIS 2024

LA STRATÉGIE D'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE S'EST CONSTRUITE AUTOUR DE DEUX AMBITIONS : CELLE DE LIVRER DES JEUX EXEMPLAIRES ET INNOVANTS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET CELLE DE FAIRE DES JEUX UN ACCÉLÉRATEUR DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE.



Ainsi, dès la candidature, l'excellence environnementale constitue un axe déterminant de la stratégie globale de Paris 2024 et s'articule autour de quatre enjeux environnementaux : l'empreinte carbone, la biodiversité, l'économie circulaire et la résilience environnementale.

Paris 2024 a développé une **Méthode Carbone** afin de réduire drastiquement les émissions de CO2. La **préservation et la régénération** de l'ensemble de la biodiversité est inscrite au cœur de l'analyse des sites, elle est décrite dans le présent document. Un **Plan de gestion de ressources** est en construction pour optimiser les flux, limiter la fabrication et la production de déchets. Les effets du changement climatique ainsi que des pollutions et nuisances sont anticipées afin de les **atténuer et s'adapter**.

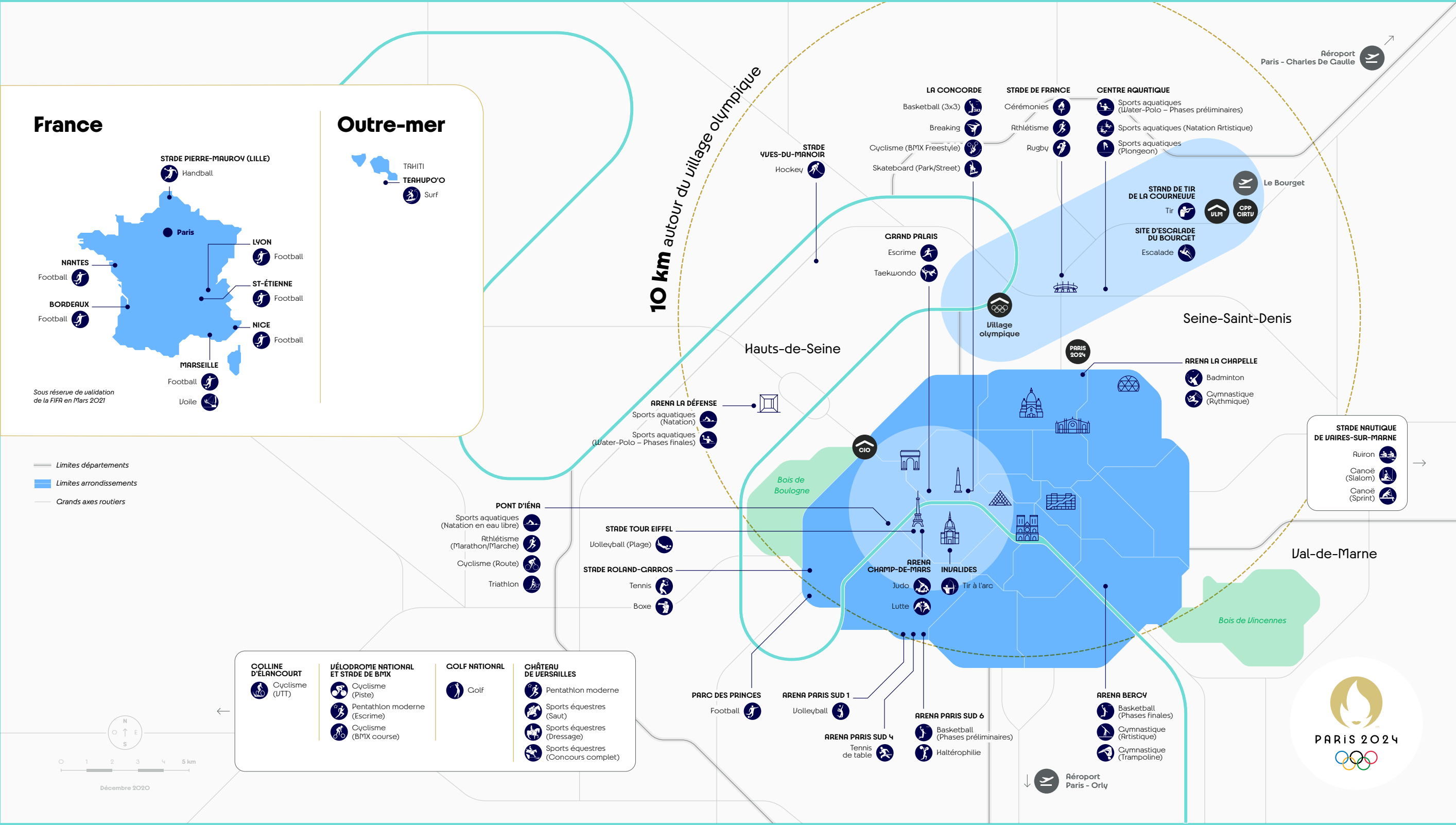
Tous ces éléments déclinent la stratégie de l'Excellence environnementale de manière transverse à tous les métiers de l'excellence environnementale (Energies, Infrastructures et constructions, Mobilité, Restauration et Numérique), et se concrétisent en outils et processus, des leviers d'action en interne et à l'externe.

Elément clé à la réalisation de ces ambitions, la **Stratégie responsable des achats** a été défini et déployé, et couvre l'ensemble des achats de Paris 2024. Elle vise à encourager l'ensemble des fournisseurs et partenaires à adopter des pratiques les plus vertueuses en termes de préservation de l'environnement, de responsabilité sociale et de développement économique du territoire.

←
LE TERRAIN DE JEU DE L'EXCELLENCE ENVIRONNEMENTALE

CARTE DES SITES OLYMPIQUES

PARIS 2024 | STRATEGIE ET PLAN BIODIVERSITE



CARTE DES SITES PARALYMPIQUES





Paris 2024 remercie ses Partenaires pour leur engagement.

Partenaires Mondiaux



Partenaires Premium



Partenaires Officiels

